Entre le 29 novembre et le 6 décembre prochain, vous allez désigner les représentants du personnel dans les Commissions Administratives Paritaires Locales (CAPL).

Cette instance, élue pour 4 ans, à compétence pour émettre un avis sur tout ce qui concerne votre dossier individuel :

- titularisation,
- mutation,
- promotion,
- et évaluation professionnelle notamment.

Pour être défendus, il est essentiel d'élire des représentants au fait des réalités de nos services.

Qui sont les candidats *FO* DGFIP ?

Des collègues représentatifs des différentes missions de notre direction qui vivent, comme vous, la réalité quotidienne des agents des Finances publiques.

De nouveaux militants motivés pour faire respecter les droits de tous les agents.

Mais aussi, des élus sortants qui ont l'expérience des règles de gestion et qui ont à cœur de défendre nos droits sans parti pris, sans jamais s'engager dans la cogestion.

En effet, parce qu'ils militent au sein d'une organisation libre et indépendante, ils sont porteurs des seules demandes des personnels et entendent tout mettre en œuvre pour défendre vos intérêts et obtenir satisfaction.

En votant pour les candidats *FO* DGFIP, vous voterez pour des femmes et des hommes libres dans un syndicat libre. Vous voterez pour un syndicat qui reste résolument un syndicat.

En votant *FO* DGFIP, vous désignerez des représentants qui travaillent en amont de la CAPL et défendent chacun de leurs dossiers avec conviction et fermeté.

Au cours du mandat qui s'achève, les règles de gestion ont été profondément modifiées.

Vos élus ***FO* DGFIP** en CAP ont défendus dans toutes les instances et toutes les catégories, les intérêts individuels et collectifs de l'ensemble des agents de notre Direction.

Lors des longs cycles de discussions organisés par la Direction générale, les représentants ***FO* DGFIP** (au niveau national) uniquement motivés par l'intérêt légitime des personnels - mais trop souvent seuls - ont constamment proposé que le meilleur s'applique à l'ensemble des agents.

Il y a urgence à remettre en discussion les revendications portées par ***FO* DGFIP** et notamment des règles de gestion transparentes et identiques sur l'ensemble du territoire et assurant toutes les garanties aux agents.

FO DGFIP exige notamment :

- au moins deux vrais mouvements de mutations par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;
- pour les agents en situation de priorité, une affectation en CAPN sur la base de l'ancienneté de la demande, sans avis ou condition restrictive ;
- le droit au retour, c'est à dire que les agents promus de C en B ne soient plus soumis à une mobilité forcée conformément au plan d'action ministériel «égalité professionnelle femmes-hommes» ;

Je vote

TELEPHONE, TABLETTE, SMARTPHONE
DU 29 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE 2018

FO DGFiP

NOS DIFFÉRENCES FONT LA DIFFÉRENCE

- que tous les agents en situation prioritaire soient mutés dans le département demandé et affectés sur un poste fixe, dans la commune sur laquelle s'exerce la priorité ;
- que toutes les vacances d'emplois soient pourvues à chaque mouvement dès lors qu'il existe des demandes.

LISTE DES CANDIDATS AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES N°3 – AGENTS ADMINISTRATIFS

1	Pascal PERRON	SIP Nantes sud (Rezé)
2	Catherine CHIUMERA	Services financiers Nantes
3	Annie BOURGEOIS -JANSON	SIP Saint-Nazaire
4	Pierre RIPOCHE	Nantes municipale
5	Anne-Laure QUERE	SIP Saint-Nazaire
6	Hayette MANSOURI	Pôle de Consignations Nantes
7	Delphine BIDAN	SIP Pornic
8	Samuel LESCESVE	Nantes municipale

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES N°2 – CONTRÔLEURS

1	Chrystelle TONNELIER	Secrétaire départementale ***FO*** DGFiP44
2	Thierry GUILBAUD	Liaison-rémunérations Nantes
3	Annick BOTHOREL	SIP Saint-Nazaire
4	M-Claire DOMINICI	Équipe de renfort
5	Christine FLOC'H	Pôle de Consignations Nantes
6	Thérèse SERENNE	Produits divers Nantes
7	Delphine LAOT-PAUL	BILI Nantes
8	Cyrille LE MELINER	Trésorerie de Carquefou

Même si la liste ***FO*** ne présente pas de contrôleurs 1ère classe , ils seront bien évidemment défendus par nos nouveaux élus.

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES N°1 – INSPECTEURS

1	Frédérique CAILLIERE	PCE Nantes
2	Thomas CIRIONI	DPRIA (Div° des Professionnels, du Recouvrement de l'Impôt et des Amendes) Nantes
3	Yolande AUGUSSEAU	Pôle de régularisation déconcentré Nantes
4	Christel RUSAFA	BILI Nantes
5	Bernard BAUDOIN	DPRIA Nantes
6	David PHILIPPE	Pôle Gestion domaniale Nantes
7	Franck LE TOULOUZAN	SIP Nantes
8	Sophie LAINE	MCRA Nantes

Je vote

TELEPHONE, TABLETTE, SMARTPHONE

DU 29 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE 2018

FO DGFiP

NOS DIFFÉRENCES FONT LA DIFFÉRENCE